

Annexe 1

TERMES DE REFERENCE

Appel n° EAC/03/05

Réalisation d'une étude sur l'économie de la culture en Europe

Pouvoir adjudicateur : Commission européenne

1. INFORMATIONS GENERALES

Historiquement, les liens entre l'économie et la culture ont longtemps été considérés avec scepticisme. Les secteurs artistique et culturel semblaient ne revêtir qu'une importance secondaire pour l'État en termes d'économie et d'emploi. La culture était davantage perçue comme une composante sociopolitique que comme un domaine pouvant ou devant être soumis aux critères économiques « normaux », ces critères étant considérés comme incompatibles avec elle. Au cours des quinze dernières années, deux processus indépendants et interactifs au niveau de leur développement ont toutefois vu le jour, l'« économisation » de la culture, d'une part, et la « culturisation » de l'économie, d'autre part.

Les activités culturelles sont ainsi de plus en plus nettement identifiées dans leur composante duale, à la fois économique et proprement culturelle. L'importance des sommes allouées à la culture par les fonds structurels européens montre aussi que celle-ci est une composante de la cohésion sociale.

Les travaux scientifiques consacrés à ce phénomène se sont multipliés, notamment au niveau de l'Union européenne. Citons en particulier une étude réalisée en 2001 pour la Commission européenne sur l'exploitation et le développement du potentiel d'emploi dans le secteur culturel à l'âge de la numérisation, une étude réalisée pour la Commission européenne sur le secteur européen de l'édition ou encore des travaux statistiques réalisés par Eurostat, notamment sur les pratiques culturelles en Europe en 2002 et 2003 ainsi que sur l'emploi culturel.

Vous trouverez ces documents aux adresses Internet suivantes :

- http://europa.eu.int/comm/culture/eac/index_fr.html (dans la rubrique « Sources d'informations » sous « Etudes ») – étude sur le potentiel d'emploi dans le secteur culturel et études Eurobaromètres sur les pratiques culturelles
- <http://europa.eu.int/comm/enterprise/ict/studies/publications.htm> – étude sur le secteur européen de l'édition
- http://europa.eu.int/comm/culture/eac/sources_info/studies/eurobarometer_fr.html

et <http://epp.eurostat.cec.eu.int>.

2. OBJECTIFS DU CONTRAT ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS

2.1. Objectif général

L'étude doit permettre à la Commission européenne de mieux comprendre comment le secteur culturel contribue à la réalisation des objectifs de la stratégie de Lisbonne et de répondre ainsi à la demande que lui a adressée le Conseil de l'Union européenne dans le plan de travail inclus dans ses conclusions des 15 et 16 novembre 2004 (voir lien Internet ci-après, p. 31) :

Termes de référence

- http://ue.eu.int/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/en/educ/82695.pdf;

- http://europa.eu.int/growthandjobs/index_fr.htm (stratégie de Lisbonne)

Cette étude mettra en évidence le poids économique du secteur culturel en Europe et sa contribution à la croissance économique et à la cohésion sociale (objectifs de Lisbonne), ainsi que ses spécificités et difficultés propres par rapport aux autres secteurs de l'activité économique.

Le secteur culturel s'entend ici au sens large et, outre les activités culturelles et artistiques à proprement parler (arts vivants, arts visuels, patrimoine culturel et architecture, littérature), englobe également les industries culturelles. Les industries culturelles s'entendent des secteurs qui conjuguent la création, la production et la commercialisation de biens et de services dont la particularité réside dans l'intangibilité de leurs contenus à caractère culturel, généralement protégés par le droit d'auteur. Aux fins de la présente étude, ces industries incluent l'édition imprimée et le multimédia, la presse, la production cinématographique, audiovisuelle et phonographique, l'artisanat, le design et le tourisme culturel.

2.2. Objectif spécifique

La Commission souhaite disposer d'une étude sur l'économie de la culture en Europe répondant à l'objectif général cité au point 2.1 et tenant compte des études et travaux mentionnés au point 1.

Le contractant devra s'appuyer sur la littérature déjà consacrée au sujet dans les différents pays couverts par l'étude (voir point 3.1.2.) et la compléter par toute autre information pertinente afin de présenter une vue d'ensemble de la situation et de proposer les analyses indiquées au point 2.3.

Cette étude englobera entre autres les questions suivantes : la structure du marché, les pratiques de consommation, les retombées économiques de la dépense culturelle (notamment en termes touristiques), l'emploi culturel et la mobilité des professionnels, les industries culturelles et créatives, les enjeux relatifs au marché des produits culturels, le mécénat culturel, etc.

Le contractant ne fournira de compendium ni par pays ni par secteur.

2.3. Résultats à atteindre par le contractant

Le contractant devra en particulier :

1) affiner la définition du « secteur culturel » tel que proposée au point 2.1 ci-dessus, en indiquant, pour chacun des domaines repris, les activités de base et les activités et services liés (« mapping » du secteur culturel);

2) présenter une analyse donnant une vue d'ensemble du secteur culturel en Europe sur le plan socio-économique, de ses forces et de ses faiblesses, notamment par rapport aux autres secteurs de l'économie (par exemple: structure de l'industrie, chiffre d'affaires, poids des PME, accès aux financements, rôle de l'Etat, partenariats entre secteurs privé et

Termes de référence

public, dynamisme, rôle des ONG et du bénévolat, structure de l'emploi, niveau de formation, inclusion sociale). Dans ce cadre, il pourra être utile d'indiquer de façon schématique comment la situation diffère d'un pays (ou d'un groupe de pays) à l'autre et de comparer à des fins illustratives la situation en Europe avec celle d'autres grands groupes régionaux de la planète, en particulier les Etats-Unis ;

3) illustrer cette analyse de données statistiques pertinentes (consommation culturelle, chiffres de l'emploi, nombre d'entreprises, etc.) et d'études de cas ;

4) analyser les perspectives de développement du secteur culturel en Europe en termes socio-économiques, dans un contexte marqué par la globalisation et la diffusion rapide de nouvelles technologies de l'information, compte tenu aussi de l'accroissement du temps libre et des dépenses de loisir ainsi que de l'augmentation du niveau d'éducation et des revenus disponibles ;

5) analyser la façon dont le secteur culturel contribue au potentiel économique et social de l'Europe et, partant, à la réalisation des objectifs de Lisbonne.

3. CHAMP D'INTERVENTION

3.1. Généralités

3.1.1. Description du projet

Il s'agit de réaliser une étude sur l'économie de la culture en Europe répondant à l'objectif général et à l'objectif spécifique indiqués aux points 2.1 et 2.2 et produisant les résultats décrits au point 2.3.

3.1.2. Zone géographique à couvrir

L'étude couvrira les 25 Etats membres de l'Union européenne, ainsi que la Bulgarie, la Roumanie, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein.

3.2. Activités spécifiques

Aux fins de l'étude, le contractant devra :

- constituer et animer une équipe d'experts et de correspondants couvrant l'ensemble des pays visés par l'étude et disposant des compétences scientifiques, académiques et techniques nécessaires pour répondre à toutes les questions posées ;
- consulter toute la littérature déjà consacrée aux questions de l'étude dans les différents pays visés par celle-ci, y compris d'éventuelles études statistiques ;
- collecter par des entretiens ou tout autre moyen jugé approprié (études de cas, enquêtes, sondages, ateliers, etc.) l'ensemble des données nécessaires pour atteindre les objectifs et résultats indiqués au point 2 ;
- analyser l'information ainsi compilée en vue d'atteindre les objectifs et résultats indiqués au point 2 ;

Termes de référence

- produire dans les délais indiqués les rapports initial, intermédiaire et final visés au point 6 et présenter ces rapports à la Commission.

Il convient de noter que tous les documents produits dans le cadre de ce projet devront faire mention du financement de la Commission européenne.

3.3. Gestion du projet

3.3.1. Unité responsable au sein de la Commission

Le contrat sera géré par l'unité culture de la Direction générale de l'éducation et de la culture de la Commission européenne.

Direction générale de l'éducation et de la culture
Unité culture EAC-C1
Commission européenne
Rue de la Loi 200 (B/100 6/07)
B-1049 Bruxelles
Belgique

3.3.2. Groupe de pilotage

Un groupe de pilotage sera constitué au sein de la Commission européenne pour assurer le suivi de l'étude.

4. LOGISTIQUE ET CALENDRIER

4.1. Lieux de travail

En dehors des missions nécessaires à la collecte et à l'analyse des données, les tâches seront exécutées au siège social du contractant.

Le contractant rencontrera également la Commission européenne à Bruxelles à l'occasion du lancement de l'étude ainsi que pour la présentation du rapport initial, du rapport intermédiaire et du projet de rapport final.

4.2. Date de début et période d'exécution

A titre indicatif, le projet devrait commencer en octobre ou novembre 2005. La date réelle de commencement sera le premier jour suivant la date de signature du contrat par les deux parties.

La durée d'exécution du contrat sera de 10 mois (remise du projet de rapport final).

4.3. Calendrier

Le tableau ci-après donne un aperçu du calendrier envisagé pour la réalisation des activités:

Échéance (à compter de la date de début des activités)	Document à produire
Dans les jours suivant la date de début des travaux	Participation du contractant à une réunion de démarrage dans les locaux de la Commission à Bruxelles afin de confirmer l'orientation générale de l'étude et d'affiner au besoin la méthodologie.
Dans un délai de 6 semaines	Production par le contractant d'un rapport initial et présentation au groupe de pilotage à Bruxelles.
Fin du 5 ^e mois	Production par le contractant d'un rapport intermédiaire et présentation au groupe de pilotage à Bruxelles.
Fin du 10 ^e mois	Production par le contractant d'un projet de rapport final comprenant un résumé et présentation au groupe de pilotage à Bruxelles.

Termes de référence

Après le 10 ^e mois et conformément aux points 6.1 et 6.4 des présents termes de référence	Production par le contractant de son rapport final et envoi sur support papier et par voie électronique dans les quinze jours civils qui suivent la date de l'envoi des observations de la Commission sur le projet de rapport final.
------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le calendrier des échéances et délais relatifs à la présentation des rapports se trouve à la section 6.

4.4. Budget

Le budget total de l'étude, comprenant tous les résultats à atteindre par le contractant tels qu'indiqués au point 2 ci-dessus, se situera entre 250 000 et 300 000 euros.

5. BESOINS

5.1. Personnel

5.1.1. Besoins généraux

Le pouvoir adjudicateur estime qu'entre 700 et 1000 personne-jours de travail seront nécessaires pour exécuter les tâches de façon satisfaisante. Le soumissionnaire reste libre de proposer toute allocation des ressources nécessaires pour atteindre au mieux les résultats attendus.

5.1.2. Experts principaux

Le terme «expert principal» désigne tout expert ayant un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre du marché. Les experts mentionnés dans l'offre sont ceux qui seront chargés de l'étude. Ils seront assistés d'autant d'experts et de consultants que le contractant le jugera nécessaire pour couvrir l'ensemble des questions et des pays de l'étude. Les profils des experts principaux requis dans le cadre du présent marché sont définis ci-après. **Chacun de ces profils ne doit pas nécessairement correspondre à une seule personne. Un même expert peut disposer de compétences et d'une expérience couvrant plus d'un rôle dans le projet. De même, deux experts ou plus peuvent se partager un rôle si le soumissionnaire estime qu'il s'agit du moyen le plus efficace d'atteindre les résultats souhaités. En outre, le nombre d'experts proposé peut être supérieur à celui indiqué ci-après.** En tout état de cause, l'équipe proposée par le soumissionnaire doit posséder les compétences et l'expérience décrites ci-après:

Profil de l'expert principal n° 1: chef d'équipe

Qualifications et compétences

Termes de référence

Diplôme universitaire. Excellente aptitude à la planification et à la gestion de projets. Excellente aptitude à la communication orale et écrite. Aptitude à la constitution et à la gestion d'équipes.

Expérience professionnelle

Connaissance théorique et pratique approfondie et actualisée du secteur culturel en Europe et de sa dimension économique. Grande expérience de la conduite d'études similaires dans un environnement international.

Profil de l'expert principal n° 2

Qualifications et compétences

Diplôme universitaire. Excellente aptitude à la gestion de projets. Excellente aptitude à la communication orale et écrite. Excellente aptitude à la conception d'enquêtes, de questionnaires et d'entretiens structurés. Aptitude au traitement et à l'analyse de données d'enquête.

Expérience professionnelle

Connaissance théorique approfondie et actualisée du secteur culturel en Europe et de sa dimension économique, en particulier des industries culturelles. Grande expérience de l'exercice de fonctions clés dans la conduite d'études similaires dans un environnement international. Expérience de la conduite d'entretiens.

Profil de l'expert principal n° 3

Qualifications et compétences

Diplôme universitaire. Excellente aptitude à la communication. Aptitude à la gestion de données statistiques. Aptitude d'analyse.

Expérience professionnelle

Connaissance approfondie du secteur culturel en Europe, en particulier de sa dimension liée à l'emploi. Expérience de la conduite d'études similaires dans un environnement international.

Profil de l'expert principal n° 4

Qualifications et compétences

Diplôme universitaire. Excellente aptitude à la communication. Aptitude d'analyse.

Expérience professionnelle

Connaissance approfondie du secteur culturel en Europe, en particulier de sa dimension liée au tourisme. Expérience dans la réalisation d'études dans un environnement multinational.

Termes de référence

La couverture linguistique assurée par les membres de l'équipe devra aussi être relativement large.

5.2. Moyens à fournir par le contractant

Le contractant s'assure que les experts disposent du soutien et des moyens nécessaires, notamment en matière d'administration, de secrétariat, de traduction et d'interprétation, pour pouvoir se consacrer pleinement à leur mission.

6. RAPPORTS

6.1. Modalités d'établissement et de soumission des rapports techniques

Chaque rapport est soumis en six exemplaires imprimés et une version électronique à l'organe responsable (voir section 3.3 ci-dessus). Les dossiers électroniques sont au format Word for Windows de Microsoft®.

Chaque rapport sera rédigé en langue anglaise, le résumé opérationnel du rapport final étant rédigé en anglais et en français. Chaque rapport sera rédigé dans un style qui permette éventuellement sa diffusion à un large public par la Commission européenne (excellent niveau de langue).

Les délais dont dispose l'organe responsable pour commenter chaque rapport sont précisés aux sections 6.2 à 6.4 ci-dessous. En l'absence de commentaires de l'organe responsable dans les délais précisés, le rapport est considéré comme approuvé.

Dans un délai de quinze jours à compter de la réception des commentaires de l'organe responsable, le contractant soumet le rapport sous sa forme définitive en tenant dûment compte de ces commentaires: soit il y donne suite de manière scrupuleuse, soit il précise les raisons pour lesquelles cela est impossible. Si la suite donnée ne satisfait pas l'organe responsable, le contractant est invité à modifier le rapport jusqu'à ce que ce soit le cas.

6.2. Rapport initial

Le rapport initial est rédigé en anglais et présenté dans un délai de six semaines à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat. L'organe responsable communique ses commentaires sur ce rapport dans un délai de dix jours civils à compter de sa réception.

Le rapport comprendra au moins ce qui suit :

- Une présentation des enjeux de l'étude ainsi que de la méthodologie
- Un premier inventaire de la littérature existante
- Une définition plus affinée du secteur culturel (« mapping » du secteur culturel) comme demandé au point 2. 3,
- Des premiers résultats préliminaires.

6.3. Rapport technique intermédiaire

Le rapport technique intermédiaire est rédigé en anglais et présenté dans un délai de cinq mois à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat. L'organe responsable communique ses commentaires sur ce rapport dans un délai de vingt jours civils à compter de sa réception.

Le rapport comprendra au moins ce qui suit :

- Des informations complètes sur les progrès réalisés et les activités menées en vue d'atteindre les résultats indiqués au point 2.3 ;
- Les problèmes rencontrés, les solutions trouvées ou proposées et l'impact sur les tâches à venir ;
- Le résultat complet de la recherche documentaire et des éventuelles enquêtes réalisées ;
- Un calendrier et une méthodologie détaillés pour l'achèvement des tâches.

6.4. Rapport technique final

Le rapport technique final – y compris l'étude à proprement parler – est rédigé en anglais. Le projet de ce rapport est présenté dans un délai de dix mois à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat. L'organe responsable communique ses commentaires sur ce rapport dans un délai de vingt jours civils à compter de sa réception.

Le rapport comprendra au moins ce qui suit :

- Des informations complètes sur toutes les activités menées pour atteindre les résultats indiqués au point 2.3 des termes de référence ;
- les problèmes rencontrés, les solutions trouvées et l'impact sur les résultats obtenus ;
- l'étude à proprement parler, comprenant :
 - un résumé opérationnel d'une dizaine de pages, susceptible d'être présenté au grand public. Ce résumé sera rédigé en anglais et en français ;
 - la présentation de la méthodologie ;
 - une définition affinée du « secteur culturel » (« mapping » du secteur) comme indiqué au point 2.3 des termes de référence ;
 - une analyse donnant une vue d'ensemble du secteur culturel en Europe en termes socio-économiques comme indiqué au point 2.3 des termes de référence ;
 - une présentation de données statistiques et d'études de cas sur le secteur culturel comme indiqué au point 2.3 des termes de référence ;

Termes de référence

- une analyse sur les perspectives de développement du secteur culturel en Europe dans un environnement marqué par la globalisation et la diffusion rapide des nouvelles technologies de l'information, compte tenu notamment de l'accroissement du temps libre et des dépenses de loisir ainsi que de l'augmentation du niveau d'éducation et des revenus disponibles ;
- une analyse sur la façon dont le secteur culturel contribue au potentiel économique, social et culturel de l'Europe et, partant, à la réalisation des objectifs de Lisbonne ;
- des conclusions sur le poids économique de la culture et sur sa contribution au potentiel économique, social et culturel de l'Europe.